

## FORMULAIRE DE CONSENTEMENT SPÉCIFIQUE À LA TÉLÉ-PRATIQUE POUR UN SUIVI EN PSYCHOÉDUCATION (TIERS PAYEUR)

### Nature des services

Dans le cadre d'un suivi en psychoéducation, différentes interventions peuvent être proposées. Afin de bien déterminer quelles interventions conviennent le mieux à vos besoins, vos attentes, vos particularités et vos compétences, la psychoéducatrice effectue une évaluation initiale qui permettra de mieux cerner votre fonctionnement ainsi que la problématique. La psychoéducatrice discutera également avec vous, de vos objectifs, de vos attentes et de vos besoins en s'assurant de respecter le mandat reçu de votre programme d'aide aux employés (PAE). Ce mandat établit par votre PAE inclus le motif de consultation, un nombre de rencontres prédéterminées et les modalités d'intervention (p. ex., en présentiel). Le suivi en psychoéducation prendra fin lorsque le nombre de rencontres établies par votre PAE est atteint ou lorsque vous le décidez. Assurez-vous de contacter votre PAE pour savoir le nombre de rencontre auxquelles vous avez droit.

À moins d'avoir avisé la psychoéducatrice de l'impossibilité de vous présenter à votre rendez-vous **48 heures à l'avance**, la rencontre sera considérée comme ayant eu lieu. Autrement dit, vous perdrez cette rencontre.

### Télé-pratique

L'utilisation de la télé-pratique a été choisie avec votre accord. Cette pratique comporte certaines limites dont il faut comprendre la portée, et il est important de prendre certaines mesures afin de contrer celles-ci. Ainsi, avant d'entreprendre un suivi en télé-pratique, la psychoéducatrice s'entendra avec vous sur le processus à suivre (logiciel de vidéoconférence ou téléphone, pseudonyme (le cas échéant), les moyens de communication en cas de problèmes techniques, etc.).

**Confidentialité** : la psychoéducatrice fait tout en son pouvoir afin de garantir la confidentialité des rencontres en télé-pratique. Bien que toutes les mesures soient prises afin de détruire toute trace des rencontres en télé-pratique (p. ex., effacer l'historique du navigateur), le type de logiciel utilisé ne peut garantir la confidentialité absolue et les bris de confidentialité hors du contrôle de la psychoéducatrice. Vous devez également vous assurer de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la confidentialité de vos informations en regard des logiciels utilisés sur votre ordinateur et de votre gestion des données informatiques. Il est important de **choisir un endroit où vous ne serez pas dérangé** par d'autres personnes, du bruit ou tout autre élément distrayant pour la durée de la rencontre. **Il est important d'utiliser un ordinateur ou un dispositif électronique assurant le plus possible votre confidentialité** (appareil personnel et non

public). Pour plus d'information au sujet de la télé-pratique en psychoéducation, vous pouvez consulter le document de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, que la psychoéducatrice peut vous remettre sur demande.

Les services de messageries électroniques (p. ex. Gmail, Yahoo, Outlook, Hotmail, etc.) ne peuvent garantir la confidentialité des vos communications. Ainsi, si vous communiquez avec la psychoéducatrice par courriel, vous consentez à ce que la confidentialité des informations transmises puisse être compromise. Sachez cependant que la psychoéducatrice utilisera tous les moyens possibles et à sa portée afin d'assurer la protection des informations que vous lui transmettez.

### **Informations sur le choix de refuser les services professionnels offerts ou de cesser, à tout moment, de recevoir les services**

Vous êtes libre de mettre un terme à l'intervention en tout temps. Cependant, il est toujours préférable de discuter avec la psychoéducatrice ou votre programme d'aide des raisons de la cessation du suivi afin de mieux en comprendre les motifs et de permettre une référence vers des services adaptés, le cas échéant.

### **Règles sur la confidentialité et ses limites (selon le contexte)**

L'information que vous divulguez lors des rencontres avec la psychoéducatrice est protégée par le secret professionnel et elle est par conséquent confidentielle. Le Code de déontologie des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec prévoit que la psychoéducatrice, aux fins de préserver le secret professionnel, ne divulgue aucun renseignement sur son client **à l'exception des informations qui témoignent du processus auprès du programme d'aide** (le cas échéant) et dont le client a consenti préalablement **ou encore de ce qui a été autorisé formellement par le client** par écrit, ou verbalement s'il y a urgence, ou encore si la loi l'ordonne, comme dans les deux exemples suivants :

- 1)** Afin de prévenir un acte de violence (suicide, homicide, agression) lorsque la psychoéducatrice a des raisons de croire qu'il y a un risque sérieux et éminent de mort ou de blessures graves pour une personne ou un groupe de personnes identifiables. Dans ce cas, la psychoéducatrice peut dévoiler l'information nécessaire à la personne concernée, son représentant ou à ceux qui pourraient porter secours aux personnes en danger;
- 2)** Lorsque le développement ou la sécurité d'un enfant est menacé, le psychoéducateur ou la psychoéducatrice doit avertir le directeur de la protection de la jeunesse (DPJ). Modalités liées à la transmission de renseignements confidentiels (selon le contexte). La transmission d'informations à votre sujet à une tierce personne ne peut être faite qu'à la suite d'un consentement écrit de votre part, sauf si la loi le prescrit autrement.

La psychoéducatrice produit un dossier professionnel confidentiel pour chaque client, selon le Règlement sur la tenue des dossiers et le Code déontologique des psychoéducateurs et psychoéducatrices. La psychoéducatrice est responsable de gérer la conservation des dossiers jusqu'à un minimum de 5 ans après la fin des services et de s'assurer que seules les personnes autorisées y aient accès.

### **Consentement**

Je consens à recevoir les services comme proposé et discuté. J'ai pris connaissance du présent document et j'accepte les conditions qui s'y trouvent, ayant par ailleurs obtenu des réponses satisfaisantes aux questions que j'ai posées (le cas échéant).

**Signature (client) :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

**Signature (parent pour jeune 13 et moins) :** \_\_\_\_\_

**Signature (professionnel) :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

**Veillez imprimer et signer cette dernière page du formulaire. S'il vous plaît, numérisez, photographiez ou photocopiez et réexpédiez cette dernière page signée, par courriel ([contact@veroniquepainchaud.com](mailto:contact@veroniquepainchaud.com)) à la psychoéducatrice.**